TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

16 octobre 2009

NOM	
PRENOM	
COLLECTIVITE	
SERVICE	
FONCTION OCCUPEE	
Intitulé exact du dernier diplôme acquis + année d'obtention	

Ce fascicule de test contient 2 séquences d'exercices pour mesurer vos capacités à :

- comprendre un texte, reformuler ses idées et les mettre en perspective ;
- synthétiser ;
- rédiger en respectant les règles d'orthographe et de grammaire ;

Le nombre des points attribués est indiqué au début de chaque séquence.

L'objectif du test de positionnement :

- Le test doit nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre une préparation dans de bonnes conditions. Il va également nous aider à construire un parcours de formation adapté à vos besoins de formation.

CE DOSSIER COMPORTE 7 PAGES

TOTAL : **/20**

Lire le texte suivant :

Depuis le lancement du programme « Ville accessible à tous » (VAT) en 2001, le Certu a pour ambition de développer des actions qui permettent à tous les usagers de la ville l'accès aux fonctions urbaines, c'est-à-dire aux diverses activités et structures qui la composent : l'habitat, les équipements publics, les transports, les espaces publics, la voirie, etc. La problématique de l'accessibilité de la ville se pose aussi bien en termes géographique que physique ou social. Cette complexité justifie une approche globale à toutes les échelles, avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la planification, la programmation, la conception et la gestion de la ville.

Le programme VAT a pour vocation de permettre aux responsables urbains de mieux comprendre leur ville selon les paramètres de l'accessibilité et donc de mieux décider. Ses objectifs sont de mettre en place une culture commune et d'accompagner les démarches en faveur de l'accessibilité, en élaborant des outils opérationnels d'aide à la décision. (…)

L'accessibilité : un principe exigeant

Une ville accessible est une ville qui concilie les besoins de chacun des usagers pour accéder à la ville et à ses différents services et activités, que ce soit pour des raisons d'ordre géographique, physique ou social.

L'ambition de réduire et même de supprimer les situations de handicap sous toutes leurs formes se traduit par une nouvelle lecture et une approche différente des politiques urbaines, qui intègrent la notion de « service au citoyen ». Les multiples dimensions appliquées aux très nombreuses composantes de la ville motivent une approche globale afin de n'ignorer aucune facette ou de ne sous-estimer aucun aspect.

L'atteinte de l'objectif de la ville accessible passe par l'assurance d'un confort et d'une qualité d'usage pour tous ceux qui la fréquentent.

Une préoccupation partagée par tous les acteurs

L'intégration des personnes handicapées fait partie des engagements des politiques publiques. De 1975 à nos jours, des dispositions législatives et réglementaires existent désormais dans de nombreux domaines. Ceci est renforcé par une demande sociale des citoyens relayée par les associations ainsi que par le besoin d'anticipation des conséquences du vieillissement de la population.

Un thème de réflexion transversal

Le concept de « Ville accessible à tous » deviendra réalité par la recherche de cohérence d'ensemble de la chaîne plutôt que de qualité de traitement de chaque maillon. Il doit ainsi éviter les conflits d'usage potentiels issus des pratiques sectorielles et favoriser la compréhension mutuelle des acteurs et la coordination entre les autorités impliquées.

Cela se traduit, dans le programme VAT, par des travaux transversaux qui privilégient l'interface entre des champs d'intervention pluridisciplinaires, la recherche de coordination des actions entre les services et les acteurs de la ville, et les échanges entre eux.

Par souci de pragmatisme, le programme VAT a été infléchi et recadré dans ses actions pour répondre plus précisément aux objectifs de la loi de 2005 :
• recentrage sur le handicap, élargi à tous les types de handicaps (moteurs, visuels, auditifs, mentaux, cognitifs, psychiques, poly-handicaps ou troubles de santé invalidants), et plus globalement les PMR ;
• prise en compte de la totalité de la chaîne du déplacement, organisée pour permettre son accessibilité aux personnes handicapées et personnes à mobilité réduite sans rupture : voirie, espace public, transport et cadre bâti avec leurs interfaces (signalétique, information…).

Des objectifs traduits en actions concrètes
Dans sa volonté de réponse opérationnelle, le programme VAT a été clairement orienté sur des actions calées au plus près des besoins et attentes exprimés par les acteurs de la ville :

Sensibiliser les élus et les professionnels à l'accessibilité
Le développement d'une véritable « culture de l'acces- sibilité de la ville » en interne au réseau technique du ministère et en externe auprès des collectivités territoriales et des professionnels est un objectif à part entière. Un important travail d'information et de pédagogie est mené : le programme VAT cherche notamment à éclairer les dispositifs législatifs et réglementaires, mais aussi les évolutions de la ville et de la société.

Apporter des réponses opérationnelles aux obligations faites aux collectivités…
La loi de 2005 donne dix ans aux collectivités pour élaborer des solutions de mise en accessibilité et moins pour produire des outils concertés, tels les schémas directeurs d'accessibilité des transports (2008), les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (fin 2009) et les diagnostics d'accessibilité ERP (fin 2010). Les recommandations issues du programme VAT visent à faciliter l'application de la réglementation en vigueur, mais aussi à inscrire dans le long terme la recherche d'accessibilité.
…issues d'études de cas réels, d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques
Le programme VAT conduit des programmes de recherches et d'études fondés sur une observation des pratiques en France et en Europe. Une fois recensés et capitalisés, les enseignements positifs ou négatifs de ces expériences sont analysés et traduits en références et en indicateurs utilisables. Ils sont ensuite diffusés et valorisés sous la forme d'outils méthodologiques.

Produire des outils et des méthodes à destination des collectivités territoriales
L'élaboration et la promotion de méthodes et d'outils opérationnels permettent d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs actions et de les fédérer dans une approche globale. Le programme VAT est conçu comme une assistance méthodologique apportée aux élus comme aux services techniques afin de les aider à répondre aux enjeux de l'accessibilité. Il traduit les obligations légales en recommandations pour les collectivités et en normes pour les fabricants.

Dossier préparé par Bernard Fiole, Techni.Cités n° 160 - 8 décembre 2008

SEQUENCE 1 : COMPREHENSION DE TEXTE ET EXPLICATION (16 POINTS)

1 - Résumer ce texte (dégager les éléments essentiels) en trois phrases en donnant le plus d'informations possible. Ne pas recopier des extraits du texte mais reformuler. (5 points)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2- Quels sont les « conflits d'usage potentiels » auxquels l'auteur fait allusion dans le chapitre « un thème de réflexion transversal » ?
(5 points)

3- Expliquer la phrase suivante, extraite du texte : « Le concept de « Ville accessible à tous » deviendra réalité par la recherche de cohérence d'ensemble de la chaîne plutôt que de qualité de traitement de chaque maillon » (6 points)

SEQUENCE 2 : ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE (4 POINTS)

L'article suivant a été mal recopié et comporte de nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire.
Souligner les passages incorrects et proposer une correction.

La problématique des centres anciens

Plusieurs villes ou agglomérations ont engagées une politique offensive, notament par la signature de chartres de qualité des espaces publiques et de respect des normes. C'est le cas par exemple de Lille Métropole Communauté urbaine qui a engagée un traitement des espaces neufs (quoi de plus logique) tout en se consacrant aux espaces existant. Bien évidamment, ceci n'est pas chose aisée et nombre de villes sont confronter à la question des centres historiques anciens, dont la conception n'est absolument pas adapté au traitement des normes liées au handicap.

En revanche, plus gênante est la politique qui consiste à intégré dans ses documents de consultation de marchés publics des installations qui vont nécessairement contredire les normes et comment dans ces conditions envisager leur installation.

Arnaud Delannay, *Techni.Cités n° 160 - 8 décembre 2008*

INDICATIONS DE CORRECTIONS DU TEST D'ACCES A LA PREPARATION CONCOURS INTERNE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

16 OCTOBRE 2009

Le test d'accès à la préparation au concours de technicien supérieur territorial interne est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau minimum de compétences écrites.
Pour les agents non admis, il doit permettre de connaître les besoins de formation en amont d'une préparation au concours.

SEQUENCE 1 : COMPREHENSION DE TEXTE ET EXPLICATION (16 POINTS)

Retirer 2 point si les réponses comportent plus de 10 fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe.

1 - Résumer ce texte (dégager les éléments essentiels) en trois phrases en donnant le plus d'informations possible. Ne pas recopier des extraits du texte mais reformuler. (5 points)

A l'appréciation du correcteur. Pour obtenir 5 points, le candidat devra trouver l'équilibre entre l'exhaustivité et la synthèse, il ne devra pas rédiger de phrases trop longues ni de phrases trop générales et insuffisamment informatives.
Il devra faire ressortir l'idée que le dispositif VAT est un outil à la fois théorique et pratique, de sensibilisation, d'aide à la décision et opérationnel, qui adopte une approche globale des problématiques de l'accessibilité de la ville. L'accessibilité est conçue comme une exigence de qualité d'un service public devant assurer un confort d'accès et d'usage à tous les usagers et utilisateurs de la ville, quelle que soit la disparité de leurs besoins. La problématique de l'accessibilité s'est recentrée autour de l'axe du handicap, élargi à toutes ses modalités et degrés, afin de mettre en place des solutions intégrées à travers des outils de concertations et des référentiels permettant aux différents acteurs, élus, services techniques, utilisateurs, de s'exprimer et de s'approprier cette démarche.

Quels sont les « conflits d'usage potentiels » auxquels l'auteur fait allusion dans le chapitre « un thème de réflexion transversal » ?

A l'appréciation du correcteur.
Les objectifs d'accessibilité de l'habitant et du travailleur ou entrepreneur ne sont pas les mêmes, en terme de voierie, d'accessibilité, de (les habitants privilégieront le bien être, ou un aspect pratique par rapport à un intérêt domestique, les entreprises mettront l'accent sur une accessibilité pouvant constituer une attractivité pour leur activité qui pourra cependant constituer une nuisance pour les habitants, alors que certains choix de ces derniers pourront s'avérer handicapant pour une activité commerciale ou industrielle.
En outre, les personnes souffrant d'un handicap peuvent être exclues de certaines options favorisant l'accessibilité des personnes valides, voire, ces modalités d'accessibilité peuvent constituer de nouveaux obstacles à l'accessibilité des premiers.

3- Expliquer la phrase suivante, extraite du texte : « Le concept de « Ville accessible à tous » deviendra réalité par la recherche de cohérence d'ensemble de la chaîne plutôt que de qualité de traitement de chaque maillon » (6 points)

A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra apporter une réponse structurée mettant en avant la notion d'approche globale. L'idée défendue par l'auteur est de souligner l'importance de ne pas disséquer ou tronquer la question de l'accessibilité en autant de sous-problèmes dont la résolution séparée permettrait d'apporter une solution d'ensemble. Procéder ainsi contribuerait plutôt à alimenter les conflits d'usage en traitant chaque exigence comme si elle était isolée d'autres exigences, parfois antagonistes.
L'idée est ici de dépasser les conflits d'intérêts, les antagonismes, en sensibilisant chaque acteur aux contraintes des autres et à rechercher un consensus ouvert et renégociable.

SEQUENCE 2 : ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE (4 POINTS)

L'article suivant a été mal recopié et comporte de nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire.
Souligner les passages incorrects et proposer une correction.

Le candidat devra obligatoirement proposer la correction pour valider son point. Ce texte compte 10 fautes. Attribuer 4 points si les 10 fautes sont recensées et corrigées, 3 points si 8 le sont, 2 points si 6 le sont et 1 point si 4 le sont. Ne pas attribuer de point en-deça.

La problématique des centres anciens

Plusieurs villes ou agglomérations ont engagé~~es~~ (engagé) une politique offensive, notamment par la signature de chart~~r~~es (chartes) de qualité des espaces publi~~ques~~ (publics) et de respect des normes. C'est le cas par exemple de Lille Métropole Communauté urbaine qui a engagé~~e~~ (engagé) un traitement des espaces neufs (quoi de plus logique) tout en se consacrant aux espaces existants. Bien évid~~a~~mment,(évidemment) ceci n'est pas chose aisée et nombre de villes sont confront~~er~~ (confrontées) à la question des centres historiques anciens, dont la conception n'est absolument pas adapté~~e~~ au traitement des normes liées au handicap.
En revanche, plus gênante est la politique qui consiste à intégr~~é~~ (intégrer) dans ses documents de consultation de marchés publics des installations qui vont nécessairement contredire les normes et comment dans ces conditions envisager leur installation.